



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/890

2 avril 2009

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

757ème séance plénière

PC Journal No 757, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION No 890
ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS
D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE OSCE-JAPON DE 2009

Tokyo (Japon), 10 et 11 juin 2009

Le Conseil permanent,

Comme suite aux échanges de vues ayant lieu dans le cadre du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération,

Décide de tenir la Conférence OSCE-Japon de 2009 sur le thème « Partage des connaissances et des expériences entre les États participants de l'OSCE et les partenaires asiatiques pour la coopération – coopération pour relever les défis communs » ;

Tenant compte des recommandations figurant dans sa Décision No 762 sur les lignes directrices pour l'organisation des réunions de l'OSCE,

Adopte l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence tels qu'ils figurent dans l'annexe.

**ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS
D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE OSCE-JAPON DE 2009
SUR LE PARTAGE DES CONNAISSANCES ET DES EXPÉRIENCES
ENTRE LES ÉTATS PARTICIPANTS DE L'OSCE ET LES
PARTENAIRES ASIATIQUES POUR LA COOPÉRATION –
COOPÉRATION POUR RELEVER LES DÉFIS COMMUNS**

Tokyo (Japon), 10 et 11 juin 2009

**Accueillie conjointement par le Ministère japonais des affaires étrangères
et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)**

I. Ordre du jour

Mercredi 10 juin 2009

8 h 30 – 9 h 15 Inscription des participants

9 h 15 – 10 heures Séance d'ouverture

Président : représentant de la Présidente en exercice de l'OSCE ou
représentant du pays hôte

- Représentant du pays hôte
- Représentant de la Présidente en exercice de l'OSCE
- Représentant du Président du Groupe de contact avec les
partenaires asiatiques pour la coopération
- Secrétaire général de l'OSCE

10 heures – 10 h 30 Pause café

10 h 30 – 13 heures Séance 1 : amélioration du renforcement de la confiance grâce à la
transparence militaire

Modérateur : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un
partenaire asiatique pour la coopération

Rapporteur : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un
partenaire asiatique pour la coopération

Intervenants

Débat

Conclusions et observations du modérateur

13 heures – 15 heures	Déjeuner
15 heures – 17 h 30	Séance 2 : dialogue sur la sécurité énergétique Modérateur : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire asiatique pour la coopération Rapporteur : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire asiatique pour la coopération Intervenants Débat Conclusions et observations du modérateur

Jeudi 11 juin 2009

9 h 30 – 11 h 30	Séance 3 : développement de la société civile, y compris les médias Modérateur : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire asiatique pour la coopération Rapporteur : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire asiatique pour la coopération Intervenants Débat Conclusions et observations du modérateur
11 h 30 – midi	Pause café
Midi – 13 h 30	Séance de clôture Président : représentant de la Présidente en exercice de l'OSCE Rapports des rapporteurs des séances Débat et évaluation du dialogue asiatique de l'OSCE Déclaration finale d'un représentant du pays hôte Déclaration finale d'un représentant du Président de Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération
13 h 30	Clôture de Conférence

II. Participation

Les États participants de l'OSCE sont invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les partenaires pour la coopération seront invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les institutions et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence.

Les organisations et institutions internationales suivantes seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence : Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), Banque mondiale, Comité exécutif de la Communauté d'États indépendants, Comité international de la Croix-Rouge, Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, Communauté économique euro-asiatique, Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, Conseil de l'Europe, Coopération économique Asie-Pacifique, Fédération internationale de la Croix-Rouge, Forum régional de l'ANASE, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Initiative centre-européenne, Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Organisation de coopération de Shanghai, Organisation de coopération économique de la mer Noire, Organisation de coopération économique, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de la Conférence islamique, Organisation des Nations Unies, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Organisation du Traité de sécurité collective, Organisation mondiale des douanes, Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM et Programme des Nations Unies pour le développement.

Des représentants des membres du Forum régional de l'ANASE pourront participer à la Conférence en qualité d'invités du pays hôte. D'autres pays et organisations pourront également être invités par le pays hôte.

Des représentants d'organisations non gouvernementales pourront assister et contribuer à la Conférence conformément aux dispositions et pratiques applicables de l'OSCE (ils devront s'inscrire à l'avance).

III. Calendrier et autres modalités d'organisation

La Conférence commencera le 10 juin 2009 à 9 h 15 (séance d'ouverture) et s'achèvera le 11 juin 2009 à 13 h 30.

Les séances d'ouverture et de clôture seront présidées par un représentant de la Présidente en exercice de l'OSCE ou par un représentant du pays hôte.

Un modérateur et un rapporteur seront désignés pour chaque séance. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent.

Le règlement intérieur et les méthodes de travail de l'OSCE seront applicables, *mutatis mutandis*, à la Conférence.

Les séances d'ouverture et de clôture seront ouvertes aux médias.

La Conférence se tiendra à Tokyo (Japon).

La langue de travail sera l'anglais.